

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
Séance du 16 décembre 2013

---

Le 16 décembre 2013, à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Étaient présents : Marie Louise MOUNIER, Christine LE DUIGOU, Daniel JAMET, Sylvain ANQUETIL, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Gildas LE MASNE DE CHERMONT, Denis LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Eliane NAON, Catherine PRAT.

Étaient absents excusés : Marie-José CARLAC, Alain PERRON

Avait donné pouvoir : Marie-José CARLAC à Marie-Louise MOUNIER

Secrétaire de séance : Denis DROUAL.

### **DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS D'EAU DES BÂTIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

Le cabinet TPAE était invité à présenter devant le Conseil Municipal les résultats du diagnostic des consommations d'eau des bâtiments et équipements communaux. Les résultats principaux notent une consommation générale de 460 m<sup>3</sup> d'eau et une économie possible de 55 m<sup>3</sup>, si des actions sont mises en place pour un coût prévisionnel de 842€ et un temps de retour sur investissement de 5,4 années.

Suite à ce diagnostic, une réflexion est engagée en partenariat avec le SMEIL, qui accompagnera la commune dans la mise en place des actions, le montage des dossiers de subvention et la communication autour des économies d'eau.

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

Chemin de Ninez à St Melaine : Les travaux sont terminés. Près de 450 tonnes de graviers ont été déposés, le chemin a été profilé et des curages ont été effectués à certains endroits pour permettre un meilleur écoulement de l'eau et ainsi diminuer l'érosion de ce chemin.

Les travaux connexes à l'aménagement foncier au Quilliou ont débuté.

Centre de Secours : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Secours est désormais opérationnel. Le dernier versement à effectuer devrait être moins élevé que prévu. L'inauguration en présence de Monsieur le Préfet aura lieu le 23 janvier à 17h00.

Aménagement de la Place de l'Eglise : Les travaux devaient débuter lundi 16 décembre mais en raison des congés annuels de l'entreprise intervenant du 20 décembre au 14 janvier, il a été jugé préférable de ne pas commencer à cette date. Les travaux démarreront donc le mardi 14 janvier 2014 et devraient se terminer fin février.

### **RAPPORT DE LA CLECT**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), a présenté son rapport pour l'attribution de compensation 2014. Il n'y a pas eu de changement. L'attribution s'élève à 89 938 €, soit 7 494 € par mois, déduction faite des 732 €, correspondant aux services de l'office de tourisme et de l'accueil de loisirs sans hébergement. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT.

### **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BP 2014**

Selon l'article 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif est en droit jusqu'à l'obtention du budget primitif 2014 de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2013. Pour ce qui est de l'investissement, le Conseil Municipal peut autoriser l'exécutif à engager, liquider, mandater les

dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013 non compris le remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement à hauteur de :

- Chapitre 20 : 30 232,03 €
- Chapitre 21 : 15 731,99 €
- Chapitre 23 : 82 682,57 €

Les dépenses mandatées seront inscrites au budget primitif 2014.

#### **MEDIATHEQUE – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Pour permettre une facilité de gestion de la médiathèque, il convient de créer une régie de recettes pour la médiathèque afin d'encaisser les abonnements, les participations aux animations, photocopies, impression internet et fax.

A l'unanimité, le Conseil Municipal crée la régie de recettes médiathèque.

#### **PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Compte tenu de la mutation de Madame DUPUIS Sophie, assurant les fonctions de secrétaire générale de mairie, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013, il convient de supprimer un emploi de rédacteur territorial et de rectifier le tableau des effectifs à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Supprimer un emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013,
- modifier en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

<b>Filière</b>	<b>Grades ou emploi</b>	<b>Nombre d'emplois</b>
Administrative	Attaché territorial	1 TC
	Adjoint administratif de 1 <sup>e</sup> classe	1 TC
	Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	1 TC
Technique	Agent de maîtrise	2 TC
	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	2 TC et 1 TNC
Médico-sociale	ATSEM principal de 2 <sup>e</sup> classe	1 TC

#### **TARIFS 2014**

Quelques aménagements ont été proposés pour les tarifs. Pour la salle municipale, le tarif repas pour les associations ou particuliers extérieurs à la commune sera de 220€. En ce qui concerne les cautions, le chèque de caution pour la réservation de la salle municipale sera désormais de 300€. Les garages seront loués pour 35€ par mois. Pour l'école, le tarif de la garderie du soir sera de 1,30 € (goûter compris) et le repas adulte passe à 4,50€. Au cimetière, le prix au m<sup>2</sup> des concessions et du columbarium sera de 55€ pour 15 ans, 90€ pour 30 ans et 115€ pour 50 ans.

Pour la médiathèque, les tarifs seront les suivants :

- abonnement annuel par famille : 15,00 €
- abonnement Ecole Ar Milad : gratuité
- abonnement ALSH intercommunal : gratuité
- participation animations : 2,00 € / animation payante
- Photocopie : 0,20€/page
- Impression internet : 0,20€/page
- Fax : 0,50€ / envoi

Après en avoir délibéré, 12 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal a fixé les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **BRETAGNE SUD HABITAT – VENTE DE LOGEMENTS ET RETROCESSION D'ESPACES COMMUNS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Bretagne Sud Habitat, dans le cadre de la politique sociale de l'accèsion à la propriété, envisage la vente des pavillons de la résidence « Rue de l'école 2 ».

6 logements, à savoir 1 T4, 4 T3 et 1 T2 seront mis en vente. Les logements seront proposés en priorité aux locataires occupants, qui bénéficieraient d'un prix de vente minoré. Les locataires ne souhaitant pas entrer dans cette démarche d'acquisition continueront à occuper les logements. Pour les logements vacants, ils seront proposés en priorité aux locataires de Bretagne Sud Habitat, puis à tout accédant se faisant connaître.

Bretagne Sud Habitat propose également la rétrocession à titre gratuit des espaces communs de la résidence à la Commune, d'une superficie totale d'environ 62 m<sup>2</sup>. Il propose que les frais de géomètre soient à leur charge et les frais de l'acte de rétrocession à la charge de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de vente des 6 pavillons de la résidence « Rue de l'école 2 »
- Approuve la rétrocession des espaces communs de la résidence sous réserve du coût de la rétrocession à charge de la Commune
- Autorise le Maire, selon cette même réserve, à régulariser l'acte de transfert de propriété et tout acte de constitution de servitudes nécessaires à la résidence « Rue de l'école 2 ».

### **RECENSEMENT – CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES D'AGENT RECENSEUR**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer 3 emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune conformément à la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Les agents recenseurs seront chargés sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer ou collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, créé 3 emplois temporaires à temps non complet du 7 janvier au 15 février 2014 et autorise Madame le Maire à procéder au recrutement de 3 agents recenseurs.

### **RECENSEMENT – CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES D'AGENT RECENSEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

- Bulletin individuel : 1.60€ brut
- Feuille de logement : 0.55€ brut
- Feuille de logement non enquêté : 0.55€ brut
- Dossier immeuble collectif : 1.00€ brut
- Frais de transport : Forfait de 150.00€
- Formation : 40€ brut / séance de formation + 10,00 € de frais de transport si covoiturage
- Tournée de repérage : 150.00€

### **LES AMIS DU SCRABBLE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement à l'association « Les amis du scrabble » d'un montant de 153.00€.

### **CROIX ROUGE FRANCAISE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'unité locale du Pays du Roi Morvan de la Croix Rouge Française a pour projet d'acheter un local immobilier à Gourin de manière à moderniser l'action auprès des bénéficiaires dans de nouveaux locaux plus adaptés pour tous, respectant la confidentialité des échanges et permettant de répondre à de nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 150€ pour aider l'unité locale de la Croix Rouge Française à réaliser son projet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.